



# COMMUNIQUÉ

## Condamnation des violences à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et appel à un règlement définitif des crises récurrentes

**L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)** condamne avec la plus grande fermeté les violences survenues récemment à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) de quelque bord qu'elles puissent émaner et exprime sa profonde préoccupation face à la situation.

Ces événements tragiques, qui ont entraîné la mort d'un étudiant, causé des blessés, ainsi que des dégâts matériels et instauré un climat de peur au sein de la communauté universitaire, constituent une atteinte grave aux droits humains : droits à l'éducation, à l'intégrité physique et à la liberté académique. L'université doit demeurer un espace de savoir, de débat, de partage et de construction citoyenne, et non un théâtre de confrontations répétées.

L'AJS présente ses très sincères condoléances à la famille et aux amis de l'étudiant décédé, fauché à la fleur de l'âge, et compatit à leur douleur.

Il est particulièrement préoccupant de constater que ces violences surviennent dans un contexte marqué par des crises récurrentes au sein de l'UCAD, du fait de problèmes structurels persistants, en particulier : les effectifs pléthoriques entraînant notamment des conditions d'études pénibles, les retards non résorbés depuis des années dans le calendrier académique, les difficultés liées aux bourses et aux œuvres sociales, le déficit de dialogue inclusif et durable.

La répétition de ces crises traduit l'absence de solutions structurelles et pérennes en dépit des engagements des parties prenantes et des nombreuses actions et missions de médiation qui peinent à garantir une stabilité durable de l'espace universitaire.

En conséquence, l'AJS appelle :

1. Les autorités étatiques à procéder à une ré-évaluation approfondie des causes récurrentes des crises universitaires, en particulier à l'UCAD, à renouveler leur engagement concret pour le règlement définitif des problèmes structurels identifiés à travers des solutions durables et adaptées, à privilégier le dialogue franc, inclusif et permanent avec l'ensemble des acteurs universitaires (étudiants, enseignants, personnel administratif et technique).

2. Les autorités universitaires : à mettre en place un cadre institutionnalisé de concertation et de prévention des crises.
3. Les organisations d'étudiants : à privilégier des modes d'expression pacifiques et responsables, en bannissant toute violence.

Il est urgent de rompre avec le cycle des tensions et des violences pour restaurer un climat de confiance, de sécurité et de stabilité dans nos universités.

L'avenir du pays repose sur une jeunesse formée, écoutée et protégée.

**L'Association des Juristes Sénégalaises** réaffirme sa disponibilité à contribuer, dans le cadre de ses missions, à toute initiative visant à promouvoir la paix, le dialogue et le respect des droits fondamentaux au sein de l'espace universitaire.

**Fait à Dakar, le 11 Février 2026**

**L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)**



